

30 mars 2015

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS  
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14  
snapatsi@snapatsi.fr



<http://snapatsi.fr>



## CESU 0-12 ANS GARDE D'ENFANTS POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

### ENFIN PARTOUT SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN !

Jusqu'à présent ce CESU était réservé aux agents affectés en IDF et dans les départements 06, 13, 33, 59, 67 et 69. Le SNAPATSI s'est toujours battu en CNAS afin que ce dispositif soit étendu sur l'ensemble du territoire et corrige ainsi une rupture d'égalité. C'est chose faite avec effet rétroactif au 1er janvier 2015.

#### Rappel

- il s'agit d'une aide préfinancée des frais de garde des enfants de 0 à 12 ans pour les familles monoparentales ;
- d'un montant de 300 €/an/enfant ;
- sans condition de ressource, exonérée de charges sociales et non imposable dans la limite de 1830 €/an/foyer ;
- cette aide est cumulable avec les autres aides existantes ;
- et bénéficier aux agents en activité et en retraite dont les bulletins de salaire mentionnent les codes ministères 209, 212 et 259.

Pour tout renseignement : plateforme téléphonique du prestataire :  
01 78 16 13 33 ou sur le site [www.domiserve.com/cesu-mi](http://www.domiserve.com/cesu-mi)

Bureau National  
01.55.34.33.20

**SNAPATSI A DEMANDE,  
LE SNAPATSI A OBTENU !**

**LE SNAPATSI AGIT TOUJOURS  
DANS L'INTERET DES AGENTS**

S  
O  
C  
I  
A  
L